

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SDS0098FR

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	Testeur pour détecteurs de fumée SOLO.
	Nom Commercial	Solo A10-XXX, Solo A10 ³ -XXX (XXX indique les variantes client).
	N° CAS	Mélange.
	N° EINECS	Mélange.
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
	UFI	7GJP-H2TR-6005-G991
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation Identifiée	Simulation de fumée.
	Utilisations Déconseillées	Rien de connu.
1.3	Représentant exclusif	
	Identification de la société	Shift-Consult Hubert Scherzinger, Hessenweier 9, 79108 Freiburg, Allemagne
	Téléphone	+49 7665 91 21 74
	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	Detectortesters (No Climb Products Ltd), Edison House, 163 Dixons Hill Road Welham Green, Hertfordshire AL9 7JE, Royaume-Uni
	Téléphone	+44 (0) 1707 282760
	Fax	+44 (0) 1707 282777
	Email (personne compétente)	SDS@detectortesters.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Tél. d'urgence	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Aérosol 3; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Pictogramme(s) de Danger	 Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
		GHS07
	Mention(s) d'Avertissement	Attention.
	Mention(s) de Danger	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	Conseil(s) de Prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251: Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
2.3	Autres informations	Contient 9.1% en masse de composants inflammables: Tenir hors de portée des enfants.
2.4	Autres dangers	Concentrations élevées: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE No. 1272/2008

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE/No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
(1E)-1,3,3,3-tetrafluoro-1-propène	85-95	29118-24-9	471-480-0 Aucun attribué.	Press. Gas: H280	GHS04,
Éthanol	1-10	64-17-5	200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225; Eye Irrit. 2 H319	GHS02,

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Limite de concentration spécifique		Facteur-M
Éthanol	64-17-5	Eye Irrit. 2	C>= 50.00 <= 100.00	

3.3 Autres informations

Ne contient pas de substances vPvB non classées ou de substances avec une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail de l'UE. Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

- Inhalation S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent alerter un médecin.
- Contact avec la Peau Laver la peau à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- Ingestion Voie d'exposition peu probable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés Rien de connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.: Hydrogen fluoride.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Le produit est un aérosol. Il est peu probable de présenter des risques de déversement ou de fuite. En cas de rupture, le contenu déversé devrait être maîtrisé comme tout déversement de solvant.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Consulter Aussi les Section: 8, 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas percer ou brûler même après usage.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- Température de stockage: Ambiante. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
- Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.
- Matières incompatibles: Rien de connu.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Simulation de fumée.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Éthanol	64-17-5	1000	1900	5000	9500	ED984

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Pratiquer une ventilation adéquate.
- 8.2.2 Équipement personnel de protection**
- Protection des yeux/du visage



Si le contact avec les yeux est probable: Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)

Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Gants: Caoutchouc nitrile, NBR.



Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Manipulation de quantités plus importantes: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Dangers thermiques

Non applicable.



- 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur.	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil Olfactif (ppm)	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Point de Fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-19°C.
Point d'Eclair (°C)	>55°C.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable; testé conformément à la réglementation 2008/47/CE à l'Annexe 1.9.1(iii)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé.
Pression de vapeur	4192hPa @ 20°C
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Masse volumique	1.08g/cm ³
Solubilité(s)	Non miscible ou partiellement miscible à l'eau.
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non déterminé.
Température d'Auto-Inflammabilité (°C)	Le produit ne s'enflamme pas de manière spontanée.
Température de Décomposition (°C)	Non déterminé.
Viscosité dynamique	Non déterminé.
Viscosité Cinématique	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Température d'inflammation	368°C
Solvants organiques - Contenu	9.9%

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réaction dangereuse connue dans le cadre de l'utilisation prévue.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur et lumière solaire directe.
10.5 Matières incompatibles	Non attribué.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Aucuns produits de décomposition connus.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
Étiquette(s) de danger	Non irritante.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	Non attribué.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé
Danger par aspiration	Non attribué.
11.2 Autres informations	Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Peu toxique pour les organismes aquatiques.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'informations disponibles.

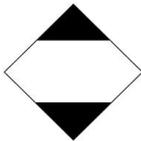
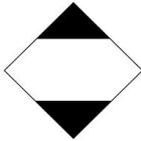
Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

12.3	Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations disponibles
12.4	Mobilité dans le sol	Pas d'informations disponibles.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Aucun.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Aérosol non vidé: Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. NE PAS mettre en décharge.
13.2	Autres informations	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

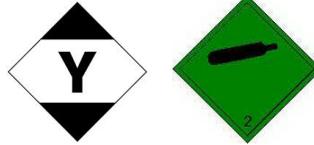
14.1	Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	UN 1950.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies ADR IMDG IATA	1950 AÉROSOLS AÉROSOLS AÉROSOLS, Non inflammable.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport ADR Classe / Classification Étiquette IMDG, IATA Classe / Département Étiquette	2 5A Gaz. 2.2 2.2 2.2
14.4	Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Aucun.
14.5	Dangers pour l'environnement Polluant Marin	Aucun.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Code Kemlar IMDG EMS	Attention: Gaz - F-D, S-U
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Autres informations ADR Quantité limitée (QL)	1L 
	Catégorie de transport ADR code de restrictions en tunnel	3 Non applicable en quantités limitées.
	IMDG Quantité limitée (QL)	1L 

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

IATA

Quantité limitée (QL)

1L



Règlement type de l'ONU

UN 1950, AÉROSOLS

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

REACH: Annexe XIV Liste des substances soumises à autorisation

Plan d'action continu communautaire (CoRAP)

Règlement (CE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non listé.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Éthanol (64-17-5). Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Rien de connu.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne)

Éthanol

Instructions techniques relative à l'air

VOC-CH

VOC-EU

Danois Code MAL

WGK classe 1

Class	Share in %
NK	5 - <10

9.49%

102.5g/l

0-1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 3,11,15,16.

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
VOC	Composés organiques volatils
Code MAL	Réglementation sur l'étiquetage relative aux dangers d'inhalation, Danemark
ADR	Accord européen relatif au Transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA	Association du transport aérien international (IATA)
Aérosol 3	Aérosol Catégorie 3

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Dégagements de responsabilité

Les informations sont fondées sur les meilleures connaissances de No Climb Products Ltd et ses conseillers et sont données de bonne foi, mais nous ne pouvons pas garantir leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité concernant les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Puisque les conditions d'utilisation sont en dehors du contrôle de la société et de ses conseillers nous déclinons toute responsabilité relative aux pertes ou aux dommages lorsque le produit est utilisé pour des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.